



**Procès-verbal de la réunion du conseil d'établissement de
l'École polyvalente de l'Érablière,
qui s'est tenue à la bibliothèque de l'école, le 18 mai 2022, à 19 h**

Sont présent(e)s :

Bacon, Nathalie	Parent
Boucher, Marie-Eve	Professionnelle
Dault-Lagacé, Sylvain	Directeur
Fortier, Sébastien	Membre du public
Girard, Manon	Parent
Joanisse, Marie-France	Parent
Labrecque, Martin	Enseignant
Pelletier, Sylvie	Enseignante
Proteau, Steeves	Parent
Thibault, René	Enseignant

Sont absent(e)s :

Ayotte, Joanne	Enseignante
Bilodeau, Francine	Parent
Brunet, Mélanie	Enseignante
Ciura, Karine Ann	Parent
Pichereau, Jean-Charles	Parent

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum

Mme Bacon souhaite la bienvenue à tous les membres. Elle constate le quorum. La séance est ouverte à 19 h 12.

2. Adoption de l'ordre du jour (CÉ-2021-2022-38)

Aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour. L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Mme Pelletier. Adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 avril 2022 (CÉ-2021-2022-39)

Aucune modification n'est apportée au procès-verbal de la dernière séance. L'adoption du procès-verbal du 6 avril 2022 est proposée par M. Proteau. Adopté à l'unanimité.



4. Parole au public

Le membre du public ne souhaite pas prendre la parole.

5. Mot de la direction

M. Dault-Lagacé est heureux de se joindre à l'équipe de l'École polyvalente de l'Érablière. Il souhaite un format participatif pour les rencontres du CÉ et invite les membres à poser des questions. Il veut également inviter les membres de l'équipe-école à venir faire des présentations pour valoriser les projets de notre milieu scolaire.

M. Dault-Lagacé fait le point sur le dossier des menaces envers l'école sur les réseaux sociaux. La situation est sous contrôle, elle est maintenant encadrée par la police de la ville de Gatineau. Bien que le dossier ne représente plus un enjeu immédiat, ce genre de situation demeure une préoccupation pour l'avenir.

M. Dault-Lagacé nous parle de quelques activités qui ont eu lieu ou qui sont à venir. Il donne certaines informations sur le dîner en noir qui s'est tenu au local de M. Neault. Des élèves non-voyants de notre école ont sensibilisé les participants à leur vécu et à leurs défis.

Le bal des finissants aura lieu le 27 juin prochain. Mme Landreville et Mme Pelletier ont appuyé le comité organisateur dans la préparation de cette activité. Le gala méritas aura lieu au début juin et une visite pour les futurs élèves de 1^{re} secondaire se tiendra le 26 mai.

6. Présentation des projets d'activités

TITRE : Domicile de Louise Langlois (CÉ-2021-2022-40)

Madame Louise Langlois, enseignante à l'unité 6, souhaite effectuer une sortie chez elle avec ses 14 élèves de la classe éveil aux apprentissages. L'activité aura lieu le 20 juin ou le 21 juin 2022, de 9 h 15 à 15 h 15.

Les objectifs poursuivis par cette activité sont :

- ✓ Respect des autres;
- ✓ Respect du matériel.

Le départ se fera avec les voitures du personnel de la classe. Ils partiront l'école à 9 h 15 pour se rendre chez Mme Langlois. Ils dîneront tous ensemble et passeront leur après-midi à se baigner et à faire des petits jeux extérieurs.



L'autorisation parentale sera exigée et aucun frais ne sera payé par les parents. L'école assumera la balance des frais pour la réalisation de cette activité. Ainsi, il n'y aura aucun frais de transport.

Monsieur Dault-Lagacé propose l'approbation de cette activité.

M. Proteau appuie cette proposition. Approuvée à l'unanimité.

TITRE : Dîner Scores (CÉ-2021-2022-41)

Madame Louise Langlois, enseignante à l'unité 6, souhaite effectuer une sortie récompense avec ses 14 élèves de la classe éveil aux apprentissages. L'activité aura lieu le 30 mai 2022 de 12 h 00 à 14 h 00.

Les objectifs poursuivis par cette activité sont :

- ✓ Attendre son tour;
- ✓ La politesse;
- ✓ Faire un choix.

Ils quitteront l'école à 12 h 20. Ils se déplaceront avec leurs voitures personnelles. Le restaurant Scores offre le repas aux élèves.

L'autorisation parentale sera exigée et il n'y aura aucun frais pour cette activité.

Monsieur Dault-Lagacé propose l'approbation de cette activité.

Mme Joanisse appuie cette proposition. Approuvée à l'unanimité.

TITRE : Quilles Paris (CÉ-2021-2022-42)

Madame Louise Langlois enseignante à l'unité 6, souhaite effectuer une sortie à la Salle De Quille Paris avec ses 14 élèves de la classe éveil aux apprentissages. L'activité aura lieu le 15 juin 2022 de 13 h 00 à 15 h 00.

Les objectifs poursuivis par cette activité sont :

- ✓ Le respect des autres et du matériel;
- ✓ Attendre son tour.

Le départ se fera à l'école à 12 h 30, car la réservation est à 13 h 00. L'objectif sera de jouer deux parties avant de revenir à l'école.



L'autorisation parentale sera exigée et aucun frais ne sera payé par les parents. L'école assumera la balance des frais pour la réalisation de cette activité. Ainsi, il n'y aura aucun frais de transport.

Monsieur Dault-Lagacé propose l'approbation de cette activité.

M. Proteau appuie cette proposition. Approuvée à l'unanimité.

TITRE : Mont-Cascades (CÉ-2021-2022-43)

Madame Manon Thériault, Madame Nadia Tremblay et Madame Marie-Ève Hotte souhaitent effectuer une sortie récompense qui aura lieu à Mont-Cascades avec environ 70 élèves de La Cabane. L'activité aura lieu le 23 juin 2022 de 9 h 30 à 17 h 30.

L'objectif poursuivi par cette activité est :

- ✓ Les récompenser de leur implication dans La Cabane

Le départ de l'école sera prévu à 9 h 30. Le départ à Mont-Cascade se fera à 17 h et Le retour à l'école se fera à 17 h 30.

L'autorisation parentale sera exigée et le coût sera assumé par le budget de La Cabane. Le transport se fera en autobus avec l'entrée sur le site ainsi ils dîneront sur place.

Monsieur Dault-Lagacé propose l'approbation de cette activité.

Mme Girard appuie cette proposition, sous réserve du respect du ratio élèves-adultes. Approuvée à l'unanimité.

TITRE : Salle de quilles Anik (CÉ-2021-2022-44)

Mme Nancy Renaud et Mme France Rochon enseignante à l'unité 6, souhaite effectuer une sortie à la Salle de Quille Anik avec leurs 17 élèves. L'activité aura lieu le mercredi 15 juin 2022, de 10 h 00 à 12 h 00.

Les objectifs poursuivis par cette activité sont :

- ✓ Respecter les normes sociales dans différents lieux;
- ✓ Développer des relations sociales;
- ✓ Respecter les règles de sécurité liées à l'utilisation de différents



Le départ se fera en autobus à partir de l'école vers 9 h 45 pour aller à la Salle de quilles Anik. L'activité sera d'une durée de 2 heures. Le retour se fera à 12 h 00 et les élèves devront assister à leurs cours en après-midi avant le retour à la maison.

L'autorisation parentale sera exigée et aucun frais seront demandés aux parents. L'école assumera la balance des frais pour la réalisation de cette activité ainsi que les frais de transport qui y seront rapportés

Monsieur Dault-Lagacé propose l'approbation de cette activité.

M. Proteau appuie cette proposition. Approuvée à l'unanimité.

TITRE : Salle de quilles Anik (CÉ-2021-2022-45)

Mme Virginie Lacasse et Mme Carolane Lauzon-Chauret enseignante à l'unité 6, souhaite effectuer une sortie à la Salle de Quille Anik avec environ 16 élèves de leur classe. L'activité aura lieu le mercredi 15 juin 2022, de 10 h 00 à 12 h 00.

Les objectifs poursuivis par cette activité sont :

- ✓ Développer le niveau social;
- ✓ Vivre une activité de groupe positive à l'extérieur de l'école;
- ✓ Créer des liens.

Le départ se fera en autobus à partir de l'école vers 9 h 45 pour aller à la Salle de Quilles Anik. L'activité sera d'une durée de 2 heures. Le retour se fera à 11 h 40 et les élèves devront assister à leurs cours en après-midi avant le retour à la maison.

L'autorisation parentale sera exigée et aucun frais seront demandés aux parents. L'école assumera la balance des frais pour la réalisation de cette activité ainsi que les frais de transport qui y seront rapportés.

Monsieur Dault-Lagacé propose l'approbation de cette activité.

M. Proteau appuie cette proposition. Approuvée à l'unanimité.

7. Effets scolaires 2022-2023 (CÉ-2021-2022-46)

M. Dault-Lagacé soumet le document présentant la liste des effets scolaires pour l'année 2022-2023. Il indique que des changements mineurs ont été apportés par rapport à la version de l'année précédente, par exemple certains cahiers d'exercices. Le coût de l'agenda passe de 7 à 9 dollars. Les frais de reprographie sont les mêmes pour tous les



niveaux scolaires, soit un montant de 25\$. Pour le moment, il est impossible de connaître les coûts exacts pour la reprographie. Donc, dans un souci d'équilibrer les coûts pour tous, le montant est le même pour chaque niveau scolaire. L'an prochain, un meilleur portrait de la situation sera présenté quant à cet aspect financier.

Les frais de programmes (PMR et aquatique) sont de 400\$ et 350\$, comme avant la pandémie. On prévoit plus de sorties avec les élèves l'an prochain, et les frais de transport seront plus élevés. M. Dault-Lagacé nous rappelle que la limite pour les frais de programme est de 400\$ (politique du CSS).

Une question est posée au sujet du montant de 75\$ exigé pour le cours d'art culinaire de 5^e secondaire. M. Dault-Lagacé répond que ce montant servira à l'achat de nourriture, mais l'école prévoit également un montant pour le financement de ce cours.

M. Proteau propose l'approbation de la liste des effets scolaires 2022-2023 avec certaines réserves. En fait, les quatre modifications suivantes devront être apportées au document :

- 1) Aux pages 1 à 13 et 22 et 23, l'information concernant la calculatrice scientifique devra se lire comme suit : « Calculatrice scientifique (ex. type EL-W 535x Sharp) »;
- 2) À la page 11, la 2^e ligne du titre sera enlevée, soit « Tous les volets (arts plastiques, musique et activités physiques) »;
- 3) À la page 11, les cahiers d'exercices pour le cours d'anglais seront remplacés ou enlevés;
- 4) À la page 13, la note « Prêt de calculatrice : chèque postdaté de 100\$ » sera enlevée.

Liste approuvée sous réserve à l'unanimité.

8. Prévisions budgétaires 2022-2023 (information et suivi du dossier)

M. Dault-Lagacé nous informe qu'il a reçu les informations relatives aux prévisions budgétaires cette semaine. Il nous les présentera donc au prochain CÉ. M. Dault-Lagacé souhaite reporter la prochaine rencontre au 22 juin, parce qu'il y a le gala reconnaissance le 15 juin.

9. Journée verte 20 mai

M. Dault-Lagacé indique que le 20 mai en après-midi, il y aura une journée verte pour les élèves. Le 20 mai est une journée pédagogique annulée. Toutes les activités offertes seront gratuites.



10. Mot de la représentante au comité de parents

Mme Joanisse mentionne que Mme Manon Dufour, directrice générale du CSS des Draveurs, était présente lors de la dernière rencontre du comité de parents. Mme Joanicse précise que le sujet du renouvellement des contrats avec les transporteurs a été abordé. Il y a un enjeu important quant aux coûts reliés au transport des élèves de notre CSS. Par exemple, le CSS offre une augmentation de 9% aux transporteurs, alors que ceux-ci réclament une augmentation de 20 à 30%. On envisage de modifier la distance de marche maximale pour les élèves du secondaire (2,5 km plutôt que 2 km), ce qui entraînerait des économies de 900 000\$. M. Proteau demande si une conversion vers les autobus électriques est considérée. Il semble que cette conversion se fera sur une période de 10 ans.

Mme Joanicse nous informe également que le comité de parents s'est opposé à la nomination de M. Yvon Landry comme nouveau protecteur de l'élève, par crainte de conflit d'intérêts. Cette personne a travaillé pendant 30 ans au CSS. Mme Joanicse nous informe aussi des renouvellements de mandats pour quelques membres du CA du CSS.

11. Mot des enseignants

M. Thibault fait un retour sur l'activité « coup de balai », qui a eu lieu le 22 avril dernier. Il y a eu une belle participation à cette activité. Par contre, il semble y avoir un relâchement par rapport à la propreté de l'environnement extérieur, un rappel serait de mise.

M. Labrecque nous parle d'un coup de cœur pour une activité sur la transphobie, qui a été organisée par le Comité des alliés.

M. Labrecque souligne également un enjeu de notre école, soit la langue d'usage. Plusieurs élèves s'expriment en anglais dans les couloirs et ces derniers démontrent une certaine résistance quand on les interpelle pour leur demander de s'exprimer en français. M. Dault-Lagacé mentionne que cet aspect pourrait être intégré au programme éducatif de l'école.

Mme Pelletier donne quelques informations concernant le bal des finissants. Elle souligne les efforts de Mme Lauzon, directrice adjointe, et nous indique que 660 invités sont attendus à cette soirée.

Mme Pelletier nous parle également de la brigade culinaire (cours de Nadia Tremblay) qui sera en finale provinciale d'une compétition qui se tiendra à l'ITHQ.

12. Mot de la représentante du personnel de soutien

Aucun représentant du personnel de soutien n'est présent.



13. Mot de la représentante du personnel professionnel

Mme Boucher nous informe que Mme Trudel, orthopédagogue au 2^e cycle, travaille présentement à la mise en œuvre des mesures d'aide aux élèves dans le cadre des épreuves ministérielles et locales.

14. Mot du représentant de la communauté

Aucun représentant de la communauté n'est présent.

15. Questions diverses

Une question est posée quant au calendrier des examens qui devrait se retrouver sur le site Web de l'école. Deux parents soulignent qu'ils ne l'ont pas trouvé en ligne, malgré le courriel envoyé par l'école. Un suivi sera fait par M. Dault-Lagacé.

Une question est posée quant à la poursuite des rencontres du CÉ en virtuel. On mentionne que la FCPQ indique qu'il est possible de faire les rencontres du CÉ en virtuel, si les règles de régie interne le prévoient. Nos règles précisent que « les séances se tiennent en virtuel ou en présentiel après entente avec les membres (4.1) ». M. Dault-Lagacé indique que la qualité des discussions est meilleure en présentiel, mais que les règles pourront être revues en septembre, tout en s'appuyant sur le cadre légal.

16. Date et heure de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée aura lieu le 22 juin 2022 à 19 h, en présentiel.

17. Levée de l'assemblée (CÉ-2021-2022-47)

La levée de l'assemblée est proposée par Mme Joanisse. La séance est donc levée à 20 h 45.